



N° 232-2011/ARR /DC/SPHC

Date du : 08/02/2011

R A P P O R T
au
président de l'assemblée de la province Sud

OBJET : portant classement au titre des monuments historiques du bâtiment des Frères du collège Saint-Joseph de Vao, commune de l'Ile des Pins

PJ : Projet d'arrêté

Le bâtiment des Frères du collège Saint-Joseph de Vao a fait l'objet d'une demande de protection par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, par courrier n°DDC 2007-07-17/JYA en date du 17 juillet 2007.

La commission des sites et monuments historiques a émis un avis favorable au classement au titre des monuments historiques lors de sa séance du 30 septembre 2009.

La société civile de Saint-Louis, propriétaire, a rendu un avis favorable à son classement au titre des monuments historiques par courrier en date du 20 octobre 2010.

Tel est l'objet du projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre signature.